



# DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



N° 11779\*04

Région :	Cadre réservé à l'administration	Année scolaire 20 / 20
Établissement :		Date de dépôt du dossier :

**Le dossier (rubriques 1, 2, 3 et 4) est à compléter en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.  
Il est à déposer impérativement auprès de l'établissement d'inscription avant le \_\_\_\_\_.**

1 - RENSEIGNEMENTS concernant les membres de la famille de l'élève				
L'élève pour lequel est demandée la bourse				
Numéro INA / Numéro INE		Date de naissance		
NOM		Prénom		
Nationalité		Fille <input type="checkbox"/>	Garçon <input type="checkbox"/>	
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme				
Le demandeur				
=> Vous êtes :	Le père de l'élève <input type="checkbox"/>	La mère de l'élève <input type="checkbox"/>	L'élève majeur <input type="checkbox"/>	Le représentant légal de l'élève <input type="checkbox"/>
NOM		Prénom		
Adresse				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel	@	
Activité professionnelle	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Si oui, profession		
Célibataire <input type="checkbox"/>	Divorcé (e) / séparé(e) <input type="checkbox"/>	En concubinage <input type="checkbox"/>	Marié(e) / pacsé(e) <input type="checkbox"/>	Veuf/veuve <input type="checkbox"/>
=> <u>Votre conjoint(e)/concubin(e)/ partenaire de Pacs :</u>				
NOM et prénom		Lien de parenté avec l'élève		
Adresse si différente				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel	@	
Activité professionnelle	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Si oui, profession		
2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève				
=> <u>Établissement fréquenté au moment de la demande de bourse</u> (avant la rentrée scolaire pour laquelle est demandée la bourse) :				
Nom		Commune		
Classe		Code postal		
L'élève était-il boursier ?	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Avez vous perçu la prime d'équipement ?	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	
Année d'obtention du diplôme national du brevet		Mention obtenue		
=> <u>Établissement fréquenté à la rentrée scolaire :</u>				
Nom		Classe		
Régime de l'élève :	Interne <input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/>	Externe <input type="checkbox"/>	

## Notice d'information & documents à fournir

### **Objet de la bourse**

La bourse nationale sur critères sociaux du Ministère chargé de l'agriculture est destinée à aider et à favoriser la scolarité des élèves inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

### **Éléments conditionnant l'attribution de la bourse**

La bourse peut être obtenue en fonction de deux critères :

1. **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence de l'année N-2\* qui est pris en compte. A titre dérogatoire, en cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution des revenus, les revenus de l'année N-1 peuvent être pris en compte.

\*Exemple : à la rentrée scolaire 2016, les revenus N-2 sont les revenus de l'année 2014 inscrits sur l'avis d'imposition 2015.

2. **Les enfants à charge** : il s'agit des enfants mineurs ou en situation de handicap et les enfants majeurs célibataires à votre charge fiscale.

### **Barème d'attribution**

Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée.

Les plafonds de ressources du barème évoluent chaque année.

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante : [www.simulbourses.educagri.fr](http://www.simulbourses.educagri.fr).

### **Procédure de demande de bourse**

Un formulaire de demande de bourse peut être retiré au service scolarité de l'établissement d'accueil de l'élève ou être téléchargé sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Une fois les 4 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).

### **DOCUMENTS à joindre à votre dossier**

<input type="checkbox"/>	Photocopie <u>intégrale</u> de votre avis d'imposition (ou de non imposition) relatif aux revenus de l'année N-2
Situation	Pièces à fournir
Parents divorcés ou séparés	<input type="checkbox"/> Photocopie du jugement fixant la garde des enfants et le montant de la pension alimentaire, <u>et</u> attestation de paiement de la CAF
Parents en concubinage	<input type="checkbox"/> Photocopie intégrale de l'avis d'imposition de votre concubin (e) relatif aux revenus de l'année N-2
Élève, candidat à la bourse, placé sous votre tutelle	<input type="checkbox"/> Photocopie de la décision de justice désignant le tuteur ou du conseil de famille, <u>et</u> attestation de paiement de la CAF
Élève, candidat à la bourse, boursier l'année scolaire passée	<input type="checkbox"/> Dernière notification d'attribution de bourse
Élève candidat à la bourse bénéficiant d'un contrat de jeune majeur	<input type="checkbox"/> Photocopie du contrat jeune majeur
Élève sortant de classe de 3 <sup>ème</sup> , ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au brevet des collèges	<input type="checkbox"/> Photocopie du relevé de notes au brevet des collèges ou justificatif
Changements de situation depuis l'année N-2	Pièces à fournir
Décès, divorce, séparation, perte d'emploi, invalidité	<input type="checkbox"/> Photocopie intégrale de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1 <input type="checkbox"/> Justificatif de modification de la situation <u>et</u> attestation de paiement de la CAF
Élève, candidat à la bourse, devenu à votre charge depuis l'année N-2 et ne figurant pas sur l'avis d'imposition N-2	<input type="checkbox"/> Justificatif de changement de résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à charge

### **Pour en savoir plus**

Les informations relatives aux bourses délivrées par le Ministère chargé de l'agriculture peuvent être consultées sur les sites : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> et <http://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-sur-criteres-sociaux-de-l-enseignement-secondaire-agricole>

Une estimation du montant de la bourse peut être obtenue à l'adresse suivante : [www.simulbourses.educagri.fr](http://www.simulbourses.educagri.fr).

### 3 - RENSEIGNEMENTS concernant les charges et revenus du foyer de l'élève

=> <b>Revenus du foyer</b>	<b>Revenu fiscal de référence de l'année N-2</b>	€	
=> <b>Charges du foyer</b>	<b>Nombre d'enfants à charge fiscalement au titre de l'année N-2</b>		
<b>Nom et prénom de chacun des enfants</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Établissement scolaire ou universitaire fréquenté, profession</b>	<b>Boursier : oui/non</b>

Observations éventuelles :

### 4 - ENGAGEMENT du demandeur

Je soussigné(e) le père  la mère  le représentant de l'enfant  l'enfant majeur

**Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.**

**Date et signature**

*La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).*

*La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à la présente demande. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'autorité académique de l'enseignement agricole (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'enfant.*

## CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

### CADRE ÉTABLISSEMENT

Signature du chef d'établissement, après vérification des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.

Date, signature et cachet de l'établissement

Observations éventuelles :

### CADRE INSTRUCTION

#### SITUATION DU DEMANDEUR

Ressources	Points de charges	Échelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :

Observations éventuelles :

### AVIS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Dossier à retenir <input type="checkbox"/>	Dossier à rejeter <input type="checkbox"/>	Dossier incomplet <input type="checkbox"/>
Motif :	Motif :	Pièce(s) manquante(s) :

Observations éventuelles :

### DÉCISION DE LA COMMISSION RÉGIONALE

Nom & prénom de l'élève :

Dossier retenu <input type="checkbox"/>	Dossier rejeté <input type="checkbox"/>	Dossier à revoir <input type="checkbox"/>
---	---	---

Date de notification :

Observations éventuelles :

## Information sur la demande de bourse du Secondaire Rentrée 2016

Votre enfant est admis au lycée Professionnel Agricole de NARBONNE et vous désirez faire une demande de bourse sur critères sociaux.

### **IMPORTANT :**

**La nouvelle réglementation sur les bourses de lycée est désormais identique à l'éducation nationale et dans l'enseignement agricole. Si donc vous avez fait une demande de bourse auprès de l'Education Nationale en fin de 3<sup>ème</sup> pour 2016/2017 et rentrez en classe de Seconde Générale ou Professionnelle, vous devez fournir la notification détaillée d'ouverture de droit que vous avez reçue : vous serez alors dispensé de remplir l'imprimé de demande de bourse du ministère de l'Agriculture. Si vous n'êtes pas en possession de cette notification, il faut compléter un dossier de bourse.**

### **La procédure :**

Après l'affectation d'entrée en 2<sup>nde</sup> Générale ou 2<sup>nde</sup> Professionnelle ou en 1<sup>ère</sup>, ou lors d'une nouvelle inscription en 1<sup>ère</sup> ou Terminale, vous recevez un dossier d'admission dans notre établissement. Dans ce dossier est inclus le dossier de bourse. Dès réception et au même titre que le dossier d'admission, vous devez compléter ce dossier et le rendre accompagné de tous les justificatifs nécessaires à son instruction (voir page 2 du dossier de bourses) ou joindre la notification d'ouverture de droits 2016-2017 délivrée par le Rectorat.

**Un dossier rendu incomplet ou hors délais ne pourra pas être pris en considération et sera rejeté.**

### **Les dates à retenir :**

<b>Date conseillée de dépôt des dossiers complets</b>	<b>Avant le 15 juillet 2016</b>
Date <b>limite</b> de dépôt des dossiers	Le 9 septembre 2016
Date <b>limite</b> de réception des pièces manquantes	Le 23 septembre 2016
Date de clôture de la campagne de bourses	Le 11 octobre 2016

Vous avez la possibilité de faire une simulation de votre dossier bourse sur le site Internet :

<http://www.simulbourses.educagri.fr>

Les dossiers sont instruits d'après les revenus N-2 (par exemple pour la rentrée de septembre 2016, les revenus N-2 sont les revenus de l'année 2014 inscrits sur l'avis d'imposition 2015). Si votre situation a été **durablement** et **profondément** modifiée depuis l'année N-2, vous préciserez la nature du changement et fournirez, en plus, toutes les pièces nécessaires justificatives (voir page 2 du dossier de bourse). Attention, aucun changement signalé en cours d'année ne pourra être pris en compte avant la campagne de bourse de l'année scolaire suivante. Les revenus de l'année N 2016 ne peuvent être pris en considération. Des pièces complémentaires pourront vous être demandées par l'administration. Le défaut de leur production entraînera le rejet de la demande de bourses.

Une bourse au mérite peut être attribuée à tout élève boursier de 2<sup>nde</sup> ayant eu la mention « bien » ou « très bien » au Brevet (attribuée l'année qui suit l'obtention du brevet, fournir copie relevé de notes ou justificatif)

La décision d'attribution de bourse est prise par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt après avis de la commission consultative régionale des bourses, et suite à la pré-instruction au niveau Départemental des demandes validées. Elle vous sera notifiée, avant le 31 octobre 2016.

En cas d'acceptation, le versement de la bourse d'étude est subordonné à la fréquentation **avec assiduité** de la classe pour laquelle celle-ci a été demandée ainsi qu'à la présentation aux examens. Tout absentéisme répété sans justificatifs entraînera une réduction de bourses.

Les lycéens ont ensuite la bourse reconduite automatiquement jusqu'à l'obtention du diplôme sauf cas particuliers (redoublement, changement de régime, de situation ou réorientation par exemple).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme RABILLER chargée des bourses au 04 68 41 96 71.